

**ARRÊTÉ COMPLÉTANT L'ARRÊTÉ DU 30 NOVEMBRE 2021  
PORTANT DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS  
DE POSE D'UN FILET FIXE DANS LA ZONE DE BALANCEMENT DES MARÉES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME POUR L'ANNÉE 2022**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment le livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 21 décembre 2018 portant nomination de Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la Préfecture de la Somme ;
- Vu** le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Mme Muriel NGUYEN Préfète de la Somme à compter du 21 janvier 2019 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 2 juillet 1992 modifié par l'arrêté ministériel du 13 octobre 1999 fixant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 26 octobre 2012 modifié déterminant la taille minimale ou le poids minimal des captures des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir ;
- Vu** l'arrêté du Préfet de la Somme n° 116-D-2002 du 20 septembre 2002 portant réglementation de la pose des filets fixes dans la Somme ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2021 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées dans le département de la Somme pour l'année 2022 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 accordant délégation de signature à Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;
- Vu** les demandes présentées entre le 1er octobre 2021 et le 1<sup>er</sup> novembre 2021 ;
- Considérant** que, conformément à l'annexe 2 de l'arrêté de la Préfète de la Somme du 30 novembre 2021, 6 demandes de pose de filet fixe sur l'estran de la Somme pour l'année 2022, ont été refusées ;
- Considérant** que ces refus ont été notifiés aux intéressés par courrier en date du 13 décembre 2021 envoyé en recommandé avec accusé de réception le 15 décembre 2021 ;
- Considérant** que, conformément à l'article 3 de l'arrêté du Préfet de la Somme n° 116-D-2002 du 20 septembre 2002, le nombre total d'autorisations pouvant être délivrées sur l'ensemble du département de la Somme est fixé à 244 ;

**Considérant** que, par arrêté du Préfet du Pas-de-Calais du 26 novembre 2021, 92 autorisations de pose de filet fixe ont été attribuées et que, par conséquent, 152 autorisations sont encore disponibles ;

**Considérant** que M. Gino MANFREDI, ayant vu sa demande refusée pour non rendu de la déclaration statistique pour les neuf premiers mois de l'année 2021, a déposé auprès de la DDTM 62 un recours gracieux auquel est annexée la déclaration statistique manquante ;

**Sur proposition** de la secrétaire générale de la préfecture de la Somme et du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, délégué à la mer et au littoral pour les départements du Pas-de-Calais et de la Somme ;

## ARRETE

### Article 1er :

L'autorisation de pose de filet fixe dans le département de la Somme n° 93 est attribuée à Monsieur Gino MANFREDI domicilié 7 Rue des Chuignolles - 80340 PROYART.

### Article 2 :

M. Gino MANFREDI est retiré de l'annexe 2 de l'arrêté de la Préfète de la Somme du 30 novembre 2021 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées du département de la Somme pour l'année 2022.

### Article 3 :

La secrétaire générale de la préfecture de la Somme et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le **16 FEV. 2022**

Pour la préfète et par délégation,  
La Secrétaire générale



Myriam Garcia

### Ampliation :

DDTM de la Somme

### Copies :

- Sous-préfecture d'Abbeville
- DDTM de la Somme/Pôle gestion du littoral
- Préfecture maritime Cherbourg
- Mairies littorales
- ULAM 62
- Groupement de gendarmerie d'Abbeville
- Gendarmerie maritime Boulogne-sur-mer (BSL et Scarpe)
- Brigade Nautique de Gendarmerie de Calais
- Parc naturel marin des estuaires picard et de la mer d'Opale